

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 20 janvier 2020
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE VINGT JANVIER A VINGT HEURES QUARANTE-CINQ, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Liancourtois, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil, 1 rue de Nogent à Laigneville, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA, Président.

Présents : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Anne THELOT, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

Absents : Messieurs Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Bertrand CAPEL, Sébastien RABINEAU, Philippe BURNER, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Mesdames Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Christine CARDON, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Adeline MESTRE,

Monsieur Gérard LAFITTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du dernier procès-verbal

1. Présentation d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
2. Débat d'orientation budgétaire (DOB) - Budget Principal
3. Débat d'orientation budgétaire (DOB) - Budget Eau - assainissement - SPANC
4. Constitution d'une Société d'économie mixte locale (SEML)
5. Sollicitation de l'intervention de l'Etablissement Public Foncier local du département de l'Oise (EPFLO) en vue de l'acquisition et du portage du site « CATERPILLAR » situé à Rantigny pour le compte de la communauté de communes du Liancourtois - a Vallée Dorée.
6. Demandes de subventions au titre de la DETR et du FSIL
7. Renouvellement de la convention et attribution de la subvention annuelle à SUD OISE RECYCLERIE
8. Convention de partenariat avec un intervenant extérieur dans le cadre du projet sportif et l'association « Peace and Sport » et la Communauté de communes
9. Autorisation au Président à signer une convention de travaux ponctuels d'assainissement et eau potable avec la commune de Rantigny dans le cadre de travaux de requalification de la traversée de Rantigny, avenues Curie, Anatole France et Jaurès.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019.

Le procès-verbal du 16 décembre 2019 est approuvé **à l'unanimité.**

Ont voté **POUR (35)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Jean-Marie DELAPORTE, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOCHÉ, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Anne THELOT, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 20-01-2020/01 - PRESENTATION D'UN RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 51 ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment ses articles 61 et 77 ;

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales

Depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, doit être présenté un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales.

Monsieur le président propose à l'assemblée le rapport annuel 2019 sur l'égalité femmes-hommes présenté en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** adopte le rapport annuel 2019 sur l'égalité femmes-hommes présenté en annexe.

Ont voté **POUR (35)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Jean-Marie DELAPORTE, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI,

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 20 janvier 2020
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Anne THELOT, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 20-01-2020/02 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET PRINCIPAL 2020 -NOTE DE SYNTHESE

Les articles L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT disposent que le Débat d'orientations Budgétaires doit être présenté et voté dans les deux mois précédant le vote du Budget. Il est obligatoire pour les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Il revêt plusieurs rôles, tout d'abord, il participe en toute transparence à l'information des élus et des habitants sur les finances de l'établissement.

Il permet en outre de suivre l'évolution de la situation financière de la Communauté de communes (rétrospectives financières) et de discuter des orientations budgétaires (prospectives). Ces éléments seront ensuite repris dans le budget primitif.

Si le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, il doit nécessairement faire l'objet d'une délibération retraçant les orientations générales du budget dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le débat se fait à l'aide du rapport d'orientation budgétaire annexé.

Ainsi, dans un contexte national complexe et en perpétuel mouvement, la Communauté de communes du Liancourtois se doit d'avoir une gestion rigoureuse de son budget.

L'année 2019 fait apparaître un résultat cumulé d'exercice en baisse par rapport aux années précédentes en raison du versement de la subvention d'équipement (4 304 720 €) au SMOTHD pour l'installation de la fibre sur le territoire de l'EPCI. Pour financer cette dépense, une provision avait été faite depuis 2015 et un emprunt de 3.5 millions d'euros a été contracté.

Concernant les années à venir, un plan pluriannuel d'investissements 2020 - 2023 a été élaboré. Les investissements prévus sont importants (travaux eaux pluviales, extension de la salle de location au parc Chédeville, réaménagement de la Piscine intercommunale, création d'une maison de santé notamment). De plus, la Communauté de Communes du Liancourtois prendra en charge les dépenses liées aux nouvelles compétences (la maison de santé, la maison France services, la mobilité, le développement économique...) Pour autant, malgré ces nouvelles compétences, l'objectif est de stabiliser les dépenses réelles de fonctionnement, tout en prenant en compte l'augmentation des cotisations aux différentes structures partenaires.

DEL 20-01-2020/03 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGETS EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC 2020 - NOTE DE SYNTHESE

Les articles L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT disposent que le Débat d'Orientations Budgétaires doit être présenté et voté dans les deux mois précédant le vote du Budget. Il est obligatoire pour les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Il revêt plusieurs rôles, tout d'abord, il participe en toute transparence à l'information des élus et des habitants sur les finances de l'établissement.

Il permet en outre de suivre l'évolution de la situation financière de la Communauté de communes (rétrospectives financières) et de discuter des orientations budgétaires (prospectives). Ces éléments seront ensuite repris dans le budget primitif.

Si le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, il doit nécessairement faire l'objet d'une délibération retraçant les orientations générales du budget dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le débat se fait à l'aide du rapport d'orientation budgétaire annexé. Deux débats sont proposés, un pour le budget principal et un pour les budgets annexes.

L'année 2019 devrait voir ses résultats d'exercice concernant les budgets eau et assainissement augmentés.

Il est prévu de garder stable les dépenses à caractère général et les charges de personnel en 2020 afin de continuer à investir sur les réseaux d'eau et d'assainissement, et ce sans recourir à l'emprunt.

Concernant les emprunts, la diminution de l'encours reste constante pour l'eau et pour l'assainissement.

Enfin, concernant le budget SPANC, ce dernier est minime. Les recettes provenant des contrôles de conformité sont basses. Il est rappelé que le nombre d'usagers en assainissement non collectif est minime et que la majeure partie des contrôles de conformité ont été réalisés à la création du service.

Il n'est pas prévu d'investissement en 2020 ou les années suivantes. L'objectif 2020 est de continuer les contrôles de conformité sur les installations des usagers.

DEL 20-01-2020/04 -SOLLICITATION DE L'INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU DEPARTEMENT DE L'OISE (EPFLO) EN VUE DE L'ACQUISITION ET DU PORTAGE DE L'EMPRISE DU SITE « CATERPILLAR » SITUE A RANTIGNY POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS - LA VALLEE DOREE

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 20 janvier 2020
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La société « CATERPILLAR MATERIELS ROUTIERS (CMR) » est propriétaire d'un site d'une superficie de 26 736 m² (soit environ 2,7 hectares) cadastrée AE 108 située 21 avenue Jean Jaurès à Rantigny sur lequel était exploitée une activité d'assemblage de compacteurs routiers de taille variées.

Ce site stratégique a accueilli des activités industrielles de 1847 à septembre 2015, date à laquelle CMR a cessé ses opérations de production. Ainsi, jusqu'en 2015, 244 salariés travaillaient sur ce site aujourd'hui en friche qu'il convient de requalifier dans une logique de renouvellement urbain.

En effet, cette friche industrielle représente une grande opportunité pour la Communauté de communes du liancourtois et de la Vallée Dorée (CCLVD) en raison de son emplacement stratégique au centre urbain de l'intercommunalité et à proximité directe de la gare de Rantigny/Liancourt.

Consciente de ces enjeux la commune de Rantigny a lancé dès 2016 des études préalables à la reconversion du site en lien avec la Société d'Aménagement de l'Oise, dans le cadre d'une convention d'étude conclue avec l'EPFLO.

Ainsi, dans un souci de développement harmonieux du territoire, ce site pourrait accueillir, dans une logique de mixité fonctionnelle, des activités artisanales et commerciales ainsi que des logements adaptés à toutes les étapes de la vie (résidence intergénérationnelle notamment).

Afin de permettre la réalisation de ce projet d'intérêt intercommunale et de ne pas abandonner une friche en cœur de ville, une maîtrise publique de cette emprise foncière s'avère nécessaire. Dès lors, il est proposé de solliciter l'intervention de l'EPFLO en vue de son acquisition au prix de 1 €.

En effet, les études préalables entreprises démontrent que l'important coût de réhabilitation du site sont à prévoir : d'une part, la collectivité devra entreprendre des travaux de dépollution complémentaires afin de rendre le site compatible avec l'usage souhaité, d'autre part, des travaux de désamiantage et de démolition devront être réalisés.

Conformément à l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'EPFLO est un établissement public industriel et commercial compétent pour réaliser pour le compte de ses membres toute acquisition foncière en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du même code. Ainsi, cet organisme public procéderait pour le compte de l'intercommunalité à l'acquisition de cette emprise foncière et pourra procéder, sous réserve d'une délibération ultérieure de l'intercommunalité, à la réalisation de travaux de proto-aménagement (Désamiantage/démolition/dépollution).

L'intercommunalité sera engagée au rachat des biens auprès de l'EPFLO au terme de la durée de portage de 5 ans au prix de revient, conformément aux clauses générales de portage de l'établissement. Toutefois, le bien pourra être rétrocédé par l'EPFLO à tout opérateur désigné par l'intercommunalité en vue de la réalisation de ce projet.

Vu, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, le Code de l'Urbanisme ;

Vu, l'arrêté préfectoral du 21 mai 2007 portant création de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise ;

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 20 janvier 2020
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu, les arrêtés préfectoraux d'extension du périmètre de l'EPFLO en date des 18 janvier, 4 avril et 8 septembre 2008,

Vu, les arrêtés de Monsieur le Préfet de la Région Hauts de France – Nord-Pas-de-Calais Picardie, en date des 22 juillet 2016, 17 mars 2017 et 26 juin 2017 portant extension du périmètre de l'EPFLO,

Vu, les statuts de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise ;

Vu, le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise ;

Vu, le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu, le projet de territoire intercommunal,

Vu, le Plan local d'urbanisme de la commune de Rantigny,

CONSIDERANT :

- Que la société « CATERPILLAR MATERIELS ROUTIERS (CMR) » est propriétaire d'un site d'une superficie de 26 736 m² (soit environ 2,7 hectares) cadastrée AE 108 située 21 avenue Jean Jaurès à Rantigny sur lequel était exploité une activité d'assemblage de compacteurs routiers de taille variées.
- Que ce site stratégique a accueilli des activités industrielles de 1847 à septembre 2015, date à laquelle CMR a cessé ses opérations de production.
- Que ce site aujourd'hui en friche représente une grande opportunité pour la communauté de communes du Liancourtois et de la Vallée Dorée (CCLVD) en raison de son emplacement stratégique au centre urbain de l'intercommunalité et à proximité directe de la gare de Rantigny/Liancourt et qu'il convient de le requalifier.
- Que ce site pourrait accueillir, dans une logique de mixité fonctionnelle, des activités artisanales et commerciales ainsi que des logements adaptés à toutes les étapes de la vie (résidence intergénérationnelle notamment).
- Qu'afin de permettre la réalisation de ce projet d'intérêt intercommunale et de ne pas abandonner une friche en cœur de ville, une maîtrise publique de cette emprise foncière s'avère nécessaire.
- Que compte-tenu de l'importance du coût des travaux de proto-aménagement (désamiantage, démolition et dépollution) à engager, le site sera acquis au prix de 1 €.

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- De solliciter l'intervention de l'EPFLO en vue de l'acquisition et du portage, pour le compte de la communauté de Communes du Liancourtois et de la vallée Dorée de l'emprise foncière suivante :

Commune de Rantigny :

Section	Numéro	Lieudit / Adresse	Contenance cadastrale
AE	108	21, avenue Jean Jaurès	26 736 m ²

Etant précisé que la surface définitive de l'opération ne sera connue qu'une fois les documents d'arpentage ou de bornage réalisés.

- De dire que cette acquisition sera réalisée au prix de 1 €.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 20 janvier 2020
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente délibération et, notamment, la convention de portage foncier dont les conditions principales seront :
 - Un portage d'une durée de 5 ans.
 - Une programmation prévoyant la requalification de cette friche industrielle en vue de la création d'activités de bureaux, commerciales et artisanales ainsi que des logements et infrastructures liées à la mobilité.
 - Une enveloppe d'acquisition foncière maximale de **1 euro**.
 - Un engageant par l'intercommunalité, ou tout opérateur qui se substituera à elle, au rachat des biens acquis par l'EPFLO au terme du délai de portage, au prix de revient (Prix d'acquisition + frais), assorti des frais d'ingénierie et d'actualisation de l'EPFLO.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite l'intervention de l'EPFLO en vue de l'acquisition et du portage, pour le compte de la communauté de Communes du Liancourtois et de la vallée Dorée de l'emprise foncière suivante :

Commune de Rantigny :

Section	Numéro	Lieudit / Adresse	Contenance cadastrale
AE	108	21, avenue Jean Jaurès	26 736 m ²

Etant précisé que la surface définitive de l'opération ne sera connue qu'une fois les documents d'arpentage ou de bornage réalisés.

- Dit que cette acquisition sera réalisée au prix de 1 €.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente délibération et, notamment, la convention de portage foncier dont les conditions principales seront :
 - Un portage d'une durée de 5 ans.
 - Une programmation prévoyant la requalification de cette friche industrielle en vue de la création d'activités de bureaux, commerciales et artisanales ainsi que des logements et infrastructures liées à la mobilité.
 - Une enveloppe d'acquisition foncière maximale de **1 euro**.
 - Un engageant par l'intercommunalité, ou tout opérateur qui se substituera à elle, au rachat des biens acquis par l'EPFLO au terme du délai de portage, au prix de revient (Prix d'acquisition + frais), assorti des frais d'ingénierie et d'actualisation de l'EPFLO.

Ont voté **POUR (35)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Jean-Marie DELAPORTE, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à

Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Anne THELOT, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 20-01-2020/05 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION
D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)

Dans le cadre des appels à projet au titre de la DETR 2020, Monsieur le Président propose de présenter à nouveau, un projet éligible :

Construction d'une maison de santé

Face à la thématique récurrente de la médecine de ville et le départ non remplacé des médecins en quelques années sur le territoire, il a été décidé de prendre en compte cette problématique à l'échelle intercommunale afin de rechercher des solutions.

En effet, il devient complexe pour une partie de la population de notre territoire de trouver un médecin traitant.

Par ailleurs, certains professionnels de santé mettent en avant des difficultés à trouver un correspondant pour la prise en charge de leur patient.

Devant ce constat, une première réunion de travail a eu lieu le 24 janvier 2018 dans nos locaux.

En parallèle, le docteur Cucheval et Monsieur Menn ont réalisé un travail de fond afin de voir émerger un projet de maison de santé sur le territoire et pallier cette problématique médicale. Ils ont, par ailleurs, essayé d'apporter une réponse adaptée aux besoins de la population.

De même, ils ont cherché à organiser la coordination entre l'ensemble des professionnels de santé de notre territoire au travers notamment d'un outil novateur : une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) elle-même articulée autour d'une Maison de Santé. Une deuxième réunion a donc eu lieu le 28 juin 2018 à la Communauté de communes afin de présenter ce projet. L'ARS ayant été associé en amont.

Aussi, il ressort de ce travail un véritable travail de diagnostic et d'approche des professionnels de santé où la construction d'une maison de santé, prévue sur le territoire de la commune de Liancourt, sera la pierre angulaire d'une première étape vers le déploiement, l'organisation et le maillage d'un réseau d'offres de soins sur l'ensemble du territoire avec les professionnels de santé. Il s'agira également de décliner un projet de santé sur le liancourtois en lien avec l'ARS.

Sur les modalités foncières et financières une esquisse a été produite afin de dégager une orientation.

Le coût de la réalisation est estimé à **2 066 810 € HT** décomposé comme suit :

Bâti : 1 418 950 € (ratio 767 m² à 1 850 € HT)
Etudes et aléas : 175 000 €
Extension possible (100m²) : 185 000 €
VRD-parking : 150 000 €

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 20 janvier 2020
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Architecte : 137 860 €
TOTAL : 2 066 810 €

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2020, pour ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la **majorité** autorise le président à présenter les demandes de subventions au titre de la DETR pour les dossiers ci-dessus.

Ont voté **POUR (32)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Jean-Marie DELAPORTE, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Anne THELOT, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

Ont voté **CONTRE (1)** : Monsieur Christophe DIETRICH.

Ont voté **ABSTENTION (2)** : Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE, Monsieur Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE),

DEL 20-01-2020/06 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Dans le cadre des appels à projets au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), Monsieur le Président propose de présenter, un dossier éligible.

En effet, les collectivités et leurs groupements peuvent bénéficier d'un financement pour des projets inscrits dans les thématiques suivantes :

- Rénovation thermique des bâtiments publics, transition énergétique et développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements; Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires

1- Sécurisation des équipements publics

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 20 janvier 2020
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le siège est depuis de nombreuses années vidéo-surveillé (parking et certains bâtiments) afin de préserver nos locaux contre toutes formes d'effractions, vols ou vandalisme.

Toutefois, ces équipements ont environ dix ans et sont totalement obsolètes (qualité d'image très sommaire) et n'ont pas évolué avec les travaux successifs (angle morts, sites hors champ des caméras...)

Aussi, il a été décidé de retravailler sur ce dossier afin de concourir à un site pleinement sécurisé par l'installation de caméras plus modernes.

Coût prévisionnel de la dépense : **23 745 € HT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** autorise le président à présenter les demandes de subventions au titre de la DSIL pour les dossiers ci-dessus.

Ont voté **POUR (35)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Jean-Marie DELAPORTE, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Anne THELOT, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 20-01-2020/07 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ET ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE A SUD OISE RECYCLERIE

La dernière convention signée avec l'association Sud Oise Recyclerie (SOR) est arrivée à terme.

Cet outil « recyclerie » a été créé en 2010 par la volonté de quatre intercommunalités (la Communauté de l'Agglomération Creilloise, la Communauté de communes de Pierre Sud Oise, la Communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte et la Communautés de communes du Liancourtois – la Vallée dorée).

Il est demandé aux Conseillers communautaires d'autoriser Monsieur le Président à signer une nouvelle convention à partir de l'année 2020 avec l'association SOR pour une période de trois ans et de verser une subvention annuelle d'un montant de **21 222 €**. Cette somme sera prévue au budget principal de 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** autorise Monsieur le Président à signer une nouvelle convention à partir de l'année 2020 avec l'association SOR pour une période de trois ans et de verser une subvention annuelle d'un montant de **21 222 €**. Cette somme sera prévue au budget principal de 2020.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 20 janvier 2020
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ont voté **POUR (35)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Jean-Marie DELAPORTE, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Anne THELOT, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 20-01-2020/08

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UN INTERVENANT EXTERIEUR
DANS LE CADRE DU PROJET SPORTIF
ET L'ASSOCIATION « PEACE AND SPORT » ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

		Nombres de membres	
Date de convocation :	13 janvier 2020	En exercice :	40
Date d'affichage :	14 janvier 2020	Présents :	29
Séance du :	20 janvier 2020	Votants :	35

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE VINGT JANVIER A VINGT HEURES QUARANTE-CINQ, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Liancourtois, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil, 1 rue de Nogent à Laigneville, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA, Président.

Présents : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Anne THELOT, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

Absents : Messieurs Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Bertrand CAPEL, Sébastien RABINEAU, Philippe BURNER, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Mesdames Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Christine CARDON, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Adeline MESTRE,

Monsieur Gérard LAFITTE est élu secrétaire de séance.

S'appuyant sur une expertise internationale de douze ans en matière de sport comme créateur de lien social, PEACE AND SPORT a développé sur le territoire français un mode opératoire original, les Ateliers Sportifs, visant le public des populations vulnérables en manque d'intégration sociale et d'insertion professionnelle.

Les Ateliers Sportifs sont conçus pour aider à acquérir les prérequis indispensables à l'insertion sociale et professionnelle des individus (discipline, respect des règles, estime de soi, esprit d'équipe). L'important, pour chaque participant, n'est pas d'apprendre une technique sportive, mais de mieux se connaître à travers cette pratique et d'adopter progressivement un comportement personnel plus en rapport avec les exigences du milieu professionnel.

Ils sont encadrés par une équipe pédagogique constituée par un coordinateur, des conseillers d'insertion professionnelle et des éducateurs sportifs diplômés d'État et spécialistes de leurs disciplines, soucieux de l'employabilité des bénéficiaires.

Les Ateliers sont parrainés par des sportifs de haut-niveau qui s'investissent bénévolement dans l'accompagnement des publics en difficultés. Les Ateliers Sportifs ont été progressivement mis en œuvre depuis trois ans avec des résultats probants.

S'appuyant sur cette expérience, Peace And Sport a co-construit avec la Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain et d'autres acteurs locaux déjà investis dans l'Atelier Sportif MLVO un projet visant le même public, mais enrichi de quelques innovations pour coller au mieux à la réalité de terrain et garantir un meilleur suivi au-delà de l'Atelier. Il s'agit en effet d'un des territoires les plus touchés par le chômage et la pauvreté.

Au-delà des jeunes, participant directement à cet Atelier Sportif, l'objectif poursuivi est, après évaluation des résultats, de pouvoir démultiplier cet outil sur l'ensemble de la Région.

Un groupe de 15 à 16 volontaires fut constitué par la Mission locale à partir des cohortes mensuelles qu'elle accueille et à qui elle propose un programme dit de temps collectif de quatre semaines.

L'Atelier Sportif s'est étendue sur une période totale de quatre semaines et s'est décomposé en deux temps :

- une première période d'adaptation de deux semaines, pendant laquelle trois journées sont consacrées aux contenus et à la présentation de l'Atelier Sportif (les 7, 11 et 16 octobre)
- une deuxième période intensive de deux semaines, où le groupe s'est vu proposer un programme complet qui constitue le cœur de l'Atelier Sportif, avec présence du Champion Sportif au début et à la fin de cette séquence (du 23 octobre au 6 novembre)

A la fin de cette période, chaque jeune a repris son parcours individuel et a fait ses expériences d'insertion, en étant en meilleure situation pour passer les différentes étapes de l'insertion (prise de rdv, contacts professionnels, comportement général, etc).

Dans le cadre de ce projet, la Communauté de communes a fait le choix de participer à hauteur de 500 € pour cette action (coût global 14 500 €). Ce montant sera prévu à l'article 6574 du BP 2020.

Le Conseil communautaire est amené à en délibérer sur le versement de cette contribution financière.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 20 janvier 2020
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le versement de cette contribution financière.

Ont voté **POUR (35)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Jean-Marie DELAPORTE, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Anne THELOT, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 20-01-2020/09 - AUTORISATION AU PRÉSIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE TRAVAUX PONCTUELS D'ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE EN MANDAT AVEC LA COMMUNE DE RANTIGNY DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA TRAVERSEE DE RANTIGNY AVENUES CURIE, ANATOLE FRANCE ET JAURES

Dans le cadre de la réalisation de travaux de requalification de voirie avenues Curie, Anatole France, Jaurès à Rantigny, des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement ont été réalisés par la Communauté de communes du liancourtois.

La coordination des travaux entre les différentes entreprises et certains travaux ponctuels de la compétence de la CCLVD ont dû être réalisés par l'entreprise MEDINGER mandatée et payée par la commune. Il y a donc lieu d'élaborer une convention de mandat afin que la CCLVD puisse rembourser les travaux réalisés par la commune.

Ainsi, la Communauté de communes remboursera à la commune de Rantigny sous forme de convention de mandat 40 773.27 € HT soit 48 927.92 € TTC.

Monsieur le Président demande de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de réalisation des « travaux en mandat » pour les travaux ponctuels d'assainissement et d'eau potable réalisés par la commune dans le cadre des travaux de requalification de la traversée de Rantigny Avenues Curie, Anatole France et Jaurès.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le président à signer la convention de réalisation des « travaux en mandat » pour les travaux ponctuels d'assainissement et d'eau potable réalisés par la commune dans le cadre des travaux de requalification de la traversée de Rantigny Avenues Curie, Anatole France et Jaurès.

Ont voté **POUR (35)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Jean-Marie DELAPORTE, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 20 janvier 2020
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Anne THELOT, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

La séance est levée à 22h00

Annexes consultables au siège de la collectivité
Fait à Laigneville le 21 janvier 2020